



CAP Avenir

ORGANISME DE FORMATION

PUBLIC

Acteur en Sauvetage Secourisme du Travail titulaire du certificat S.S.T.

DURÉE - TAILLE DU GROUPE

1 jour - 7 heures par jour.
Groupe de 4 à 10 apprenants.

PRÉ-REQUIS

Être titulaire du certificat S.S.T.

ÉVALUATION/VALIDATION

Évaluation certificative des compétences SST conforme au document de référence SST INRS.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Cours essentiellement pratique, conforme au programme de l'INRS.

TARIF

INTRA : 975,00 € HT / jour hors frais de déplacement, hors frais duplication de support.

Délai d'accès :

Notre organisme de formation s'engage à répondre sous 48h à toute demande d'information relative aux actions de formation. Une fois le contact établi, nous envisagerons conjointement la date la plus appropriée en fonction de vos besoins et de vos enjeux. Sauf cas particulier, la mise en place de la formation pourra se faire dans les deux mois suivant votre demande.

Modalités d'accès handicap :

Formations réalisées dans les locaux de l'entreprise qui aura pris les dispositions. CAP Avenir prendra les dispositions nécessaires en amont de la formation et en concertation avec l'entreprise et le stagiaire.

Les actions de formation sont exonérées de TVA selon l'application de l'article 261-4-4 du Code Général des Impôts. (V• 02/2025)

Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

MAC – MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES

Objectifs

- Informer de l'évolution des techniques et des actions de prévention ou de secours ?
- Maintenir les connaissances du Sauveteur Secouriste du Travail à un niveau équivalent, voire supérieur à celui de sa formation initiale.

Programme

- Rappels et mise à jour des principes de prévention des risques professionnels,
- Situer le SST dans la santé et la sécurité au travail,
- Protéger,
- De protéger à prévenir,
- Examiner la victime,
- Faire alerter ou alerter,
- De faire alerter à informer,
- Secourir une victime.

DOCUMENTS DELIVRES SUITE A L'EVALUATION DES ACQUIS

- Certificat SST délivré au candidat ayant participé activement à l'ensemble de la formation et ayant satisfait aux évaluations certificatives des compétences SST (validité de 24 mois).

RECYCLAGE

Une formation « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC SST) d'un jour doit être effectué tous les 24 mois.

NB : A l'issue de la formation, un certificat de réalisation sera remis à l'apprenant.